



Saisissez ici un nom, un

- Veuillez sélectionner -



COLZOR TRIO SYNGENTA FRANCE SAS

Mis à jour le 04/05/

N° AMM :
9800018TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :
03/12/1999**AUTORISÉ****SECONDS NOMS COMMERCIAUX** : HERBIUS OSR, BRASAN TRIO[ALLER AUX USAGES](#)

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Clomazone

Sous forme de : clomazone : 30 g/L

Napropamide

Sous forme de : napropamide : 187.5 g/L

Dimethachlor

Sous forme de : diméthachlore : 187.5 g/L

FORMULATION

Concentré émulsionnable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Herbicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[TRIUR](#)[ZARKOL SIM](#)[CONAN TRIPLE](#)

Conditions d'emploi générales

Protection de l'opérateur

Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application de la préparation.

Stockage

- Protéger du gel.

Utilisation

- Agiter énergiquement la préparation avant l'application conformément aux recommandations pour les bonnes pratiques agricoles..

Conditions d'emploi du matériel utilisé

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Protection de l'opérateur

• Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Protection du travailleur

- Combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m2) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture, le port de gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Délai de rentrée

- 48 heures

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Respect LMR

- En cas d'échec de la culture, les délais de réimplantation suivants devront être respectés :

- 180 jours pour les cultures racines,
- 90 jours après traitement pour les cultures à cycle court (environ 30 jours entre le semis/plantation et la récolte),
- 60 jours après traitement pour toutes autres cultures.

Environnement faune

- SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Environnement flore

- SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Respect LMR

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Classement

C1 : Danger par aspiration - Catégorie 1

C2 : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2

C1 : Sensibilisants cutanés - Catégorie 1

TAC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

TCC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

C3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 3 : effets narcotique

C3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

DA : Mention d'avertissement : Danger

PHRASE DE RISQUE

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

 Culture de référence

 Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

15155901 Chanvre*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	1	-		5 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Autorisé uniquement sur chanvre porte-graines.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/08/2015

15205901 Crucifères oléagineuses*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
4 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		5 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Autorisé uniquement pour une dose maximale de 750 g de diméthachlore/ha sur une période de 3 ans.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

14/02/2017

Usages / Cultures

 Culture de référence

 Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

Version produit v25.0